



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ  
D'ORGANISATION DE SEJOURS  
D'HIVER/PRINTEMPS/ETE 2022 A LA  
MONTAGNE POUR LES ENFANTS ET LES  
ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT N° 3 :  
SEJOURS D'ETE, MULTI-ACTIVITES DE  
DECOUVERTE DU MILIEU MONTAGNARD**

**DÉCISION N° DM-22-047  
EN DATE DU 11 FEVRIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-21-326 en date du 04 octobre 2021 de signer le marché d'organisation de séjours d'hiver/Printemps/été 2022 à la montagne pour les enfants et les adolescents Vincennois – Lot n° 3 : Séjours d'été, multi-activités de découverte du milieu montagnard, sans indication de montants et/ou de quantités minimum, et avec un maximum en quantité de 90 enfants ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet la modification du prix pour la totalité du séjour par enfant dû à la mise au point qui a été faite concernant la durée du séjour qui a diminué ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet la modification du lieu de centre de vacances pour cause de travaux ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Les Compagnons des Jours Heureux sise 26 rue Jean Jaurès – BP 60882 - 78108 SAINT GERMAIN EN LAYE Cedex et représentée par MICHEL Frédéric en qualité de Président, l'acte modificatif n°1 du marché d'organisation de séjours d'hiver/Printemps/été 2022 à la montagne pour les enfants et les adolescents Vincennois – Lot n° 3 : Séjours d'été, multi-activités de découverte du milieu montagnard.

L'acte modificatif n°1 n'a aucune incidence financière.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220211-lmc1H9282H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/02/2022 Date de Publication : 11/02/2022
---

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220211-lmc1H9282H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/02/2022  
Date de Publication : 11/02/2022